
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR25-02

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR25-02 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE — AFIN D’AJOUTER L’USAGE H5 AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE H.13

1. L’annexe B existante intitulée « Grilles des spécifications » est modifiée par le remplacement de la grille des spécifications existante de la zone H.13 par la grille des spécifications de la zone H.13 se trouvant à l’annexe A du présent règlement.
2. L’annexe A fait partie intégrante du présent règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Anne St-Laurent, mairesse

Olivier Pelletier, greffier

PROJET